

# Le dossier Mandataire

■ SOCIAL ■ ACTUALITÉS

■ *Newsletter N°3*



## La demande de rescrit relatif à la participation à l'assurance chômage des mandataires sociaux

**Les employeurs monégasques de droit privé sont affiliés au régime d'assurance chômage français (France Travail). Le champ d'application du régime d'assurance chômage français est donc étendu au territoire monégasque.**

Lorsque qu'un salarié cumule une fonction salariale et un mandat social, l'employeur doit demander à France Travail d'étudier la situation de ce salarié/mandataire social afin de déterminer son assujettissement à l'assurance chômage et de s'assurer de ses droits aux allocations d'assurance chômage en cas de perte d'emploi.

Cette demande doit être également faire pour un salarié ayant un lien de parenté étroit (exemple : conjoint etc...) avec un des mandataires sociaux de l'entreprise.

- Dans le cas où France Travail confirme l'assujettissement du salarié/mandataire social au régime d'assurance chômage :
  - La cotisation d'assurance chômage sur les bulletins de salaire est due.
  - L'intéressé est couvert par le régime d'assurance chômage et pourra, le cas échéant, bénéficier des allocations d'assurance chômage en cas de cessation de son contrat de travail (sous réserve que les autres conditions d'attribution soient satisfaites).

- Dans le cas où France Travail conclut au non-assujettissement du salarié/mandataire social au régime d'assurance chômage :
  - La cotisation d'assurance chômage sur les bulletins de salaire n'est pas due.
  - Les cotisations d'assurance chômage versées à tort sont remboursées (prescription de 5 ans).
  - L'intéressé n'est pas couvert par le régime d'assurance chômage et ne pourra donc pas bénéficier des allocations d'assurance chômage en cas de cessation de son contrat de travail.

**Si la participation à l'assurance chômage n'est pas reconnue par France Travail, d'autres systèmes d'assurance privée existent.**

## Auteurs

---



Xavier CARPINELLI

Directeur Associé • KPMG Monaco

[xaviercarpinelli@kpmg.mc](mailto:xaviercarpinelli@kpmg.mc)

---



Elodie NOBLE

Responsable de Mission • Expertise • KPMG Monaco

[elodienoble@kpmg.mc](mailto:elodienoble@kpmg.mc)

---

## Contactez-nous

**Bettina RAGAZZONI**

Associé

[bragazzoni@kpmg.mc](mailto:bragazzoni@kpmg.mc)**Stéphane GARINO**Associé  
Principal[sgarino@kpmg.mc](mailto:sgarino@kpmg.mc)**Xavier CARPINELLI**Directeur Associé  
Expertise[xaviercarpinelli@kpmg.mc](mailto:xaviercarpinelli@kpmg.mc)**Anne Marie FELDEN**Directeur Associé  
Audit[afelden@kpmg.mc](mailto:afelden@kpmg.mc)**Sylvie ROTI**Directeur Associé  
Expertise[sroti@kpmg.mc](mailto:sroti@kpmg.mc)**Sabina  
DEBUSSY**Directeur Associé  
Advisory[sdebussy@kpmg.mc](mailto:sdebussy@kpmg.mc)**Patrice  
DARMON**Directeur Associé  
Expertise[pdarmon@kpmg.mc](mailto:pdarmon@kpmg.mc)**Mélanie  
LE MOIGN**Directeur Associé  
Audit[mlemoign@kpmg.mc](mailto:mlemoign@kpmg.mc)**Cécile  
BOZANO-BODIN**Directeur Associé  
Advisory[cbozanobodin@kpmg.mc](mailto:cbozanobodin@kpmg.mc)**Alain  
CHARPENTIER**Directeur Associé  
Audit[acharpentier@kpmg.mc](mailto:acharpentier@kpmg.mc)

## KPMG GLD & Associés Monaco

[2, rue de la Lujerneta • "Athos Palace" • 98000, Monaco](#)[mc-news@kpmg.mc](mailto:mc-news@kpmg.mc)[www.KPMG.mc](http://www.KPMG.mc)[@KPMG\\_Monaco](https://twitter.com/KPMG_Monaco)[+377 977 777 00](tel:+37797777700)[@kpmg-monaco](https://www.linkedin.com/company/kpmg-monaco)[@KPMGMonaco](https://www.facebook.com/KPMGMonaco)

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

[Déclaration de Confidentialité | Mentions légales](#)